Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et à l'étiquetage des produits biologiques										
	I.1 Numéro du document				I.2 Type d'Opérateur						
	BE-BIO-05.056-0000838.2024.001				☑ Opérateur						
			☐ Groupe d'opérateurs								
			7-92								
es											
oir			LEJ K	SELECTION SELECT							
gat	I.3 Opérateur ou	groupe d'opérateurs	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle								
ij	Nom	Autorité Comité du Lait (BE-BIO-05)									
op	Adresse 13 Tige du bois de gras 6941 Durbuy			Adresse	Route de Herve 104 , 4651, Battice						
ıts	Pays	Belgique	Code ISO	BE	Pays	Belgique		Code ISO	BE		
ner	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs										
• Production											
Él	Troduction										
\mathbf{I} :											
Partie I: Éléments obligatoires	L6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production										
Pa	• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux										
Méthode de production:											
	methode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion										
(b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production:											
	– production biologique, sauf durant la période de conversion										
						\ / .					
	Le présent docu	ment est délivré conf	ormément au règle	ment (UE) 2018/84	8 et certifie que	l'opérateur ou	le groupe d	l'opérateurs (c	hoisir ce qui		
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.										
	I.7 Date, lieu 1.8 Validité										
	Date	08 mai 2024	Nom et Comi	té du Lait	Certificat valal	ole du	08/05/2024	au	08/08/2025		
		14:37:23 +02	signature								
		(Europe/Luxem bourg)									
	Lieu	Battice (BE)	4								
			1		•						

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	mioiogique (et a 1 etiquetage des pro	duito biologiques							
	II.1 Répertoire des produits									
nes	Nom du produit	Code de la nomenclat (CEE) n° 2658/87 du C champ d'application d	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848							
ifig	Bovins	0102 Animaux vivant	0102 Animaux vivants de l'espèce bovine							
spé	Lait	0401301190 Lait	0401301190 Lait							
tifs	Herbe et foin de prairies	1214	1214							
Partie II: Éléments facultatifs spécifiques		Rutabagas, betteraves luzerne, trèfle, sainfo produits fourragers si de pellets	Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers similaires, même agglomérés sous forme de pellets							
ent										
Élém	II.2 Quantité de produits									
tie II:]	II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs									
Par										
	Adresse ou géolocalisation	Activité Opérateur	Description de l'activité ou des activités visé point 5							
	13 Tige du Bois de Gras, 6941 Borlon	Production	Élevage de bovins, production de lait et de foin de prairie.	, production d'herbe						
	I.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-raitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées I.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848									
	7. Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du réglement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant 8. Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 1. Informations sur l'accréditation 8. Informations sur l'accréditation 8. Informations et l'organisme d'accréditation 8. Informations et l'organisme d'accréditation 8. Informations et l'accréditation 9. Informations et l'accréditation 1. Informations et l'accréditation 1. Informations et l'accréditation 1. Informations et l'accréditation 1. Informations et l'accréditation 8. Informations et l'accréditation 8. Informations et l'accréditation 9. Informations et l'accréditation 1. Informations et l									
	II.9 Autres informations									